

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 22 mai 2021.

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux mai à vingt heures,
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, BARBIER Philippe, CHARVET Marie-Laure, DESROCHE Henri, DUPERRAY Pauline, FERRAND John, GOBERTIER Bruno, MERMILLOD-BLONDIN Nadège, PIRODON Valérie, PONCET Lionel, RONDEAU Marlène.

Absent : M. MOREL Serge

Secrétaire de séance : Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès.

Ordre du jour :

- Renouvellement aide aux vacances
- Etat d'avancement projet cantine-garderie
- Dossier Maitre : état de péril imminent
- Compte-rendu bâtiments – voirie
- Compte-rendu commission urbanisme
- Compte-rendu commission communication
- Compte-rendu VDD et Syndicats
- Organisation élections départementales et régionales
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

N° 2020-027 : Renouvellement Aide aux vacances.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'action mise en place les années précédentes relative à une aide aux vacances pour les familles les plus défavorisées. Il propose de renouveler l'aide aux mêmes conditions que l'an dernier à savoir :

- * Pour un quotient familial compris entre 0 et 550 : 4.50 € par jour et par enfant
- * Pour un quotient familial compris entre 551 et 750 : 3.50 € par jour et par enfant
- * Pour un quotient familial compris entre 751 et 950 : 2.50 € par jour et par enfant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler l'aide aux vacances pour l'année 2021.
- DECIDE de financer l'aide aux vacances selon les conditions d'attributions suivantes :
 - Cette aide se ferait en fonction du quotient familial et serait valable pour les vacances en centre aéré – colonies de vacances – camp d'adolescent.
 - L'aide ne serait pas cumulable avec une autre aide (hors aide CAF ou MSA)
 - Le financement se ferait pour un séjour de 15 jours maximum par enfant et par année
 - L'aide serait octroyée en fonction du quotient familial soit :
 - Pour un quotient familial compris entre 0 et 550 : 4.50 € par jour et par enfant
 - Pour un quotient familial compris entre 551 et 750 : 3.50 € par jour et par enfant
 - Pour un quotient familial compris entre 751 et 950 : 2.50 € par jour et par enfant

- DIT que cette aide sera versée directement à l'organisme organisateur des séjours, sur présentation des justificatifs nécessaires au contrôle et paiement de cette aide.
- DIT que la gestion de cette aide sera assurée par la commune de Le Passage.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Etat d'avancement projet cantine-garderie

Monsieur le Maire présente les deux esquisses proposées par le cabinet d'architecte GALLIEN pour l'agrandissement ou la création d'un nouveau bâtiment pour les activités périscolaires, les locaux actuels étant devenus trop petits pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Des modifications sont proposées pour les deux solutions. L'architecte devra revoir ses esquisses et présenter une première approche de chiffrage de ces travaux en tenant compte de ces modifications.

Dossier Maître : état de péril imminent

Monsieur le Maire indique qu'il a dû saisir le tribunal administratif afin que ce dernier désigne un expert pour un immeuble menaçant de s'effondrer chemin du Tramoley et appartenant à Monsieur Maître. La visite et le constat de l'expert ont conforté la dangerosité de ce bâtiment. Ce dernier a ordonné sa démolition à compter du 29 mai si le propriétaire n'avait pas effectué de travaux de mise en sécurité de ce bâtiment avant cette date.

Les frais liés à cette expertise seront facturés à M. Maître, par la commune ainsi que les travaux de démolitions.

Compte-rendu bâtiments – voirie

➤ Présentation du dossier de sécurisation de l'école et demande de subvention

N° 2021-024 - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance dédié à la sécurisation des établissements scolaires pour 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la visite du référent sécurité de la gendarmerie nationale, il y a lieu de prévoir des travaux de sécurisation périphérique anti-intrusion du groupe scolaire notamment le remplacement des portails actuels, la pose d'une clôture et la pose de barreaudage aux fenêtres de la classe maternelle. Une estimation des travaux a été faite et s'élève à 36.767 € hors taxes.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dédié à la sécurisation pour 2021.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total des travaux :	36.767 € HT.
Financement :	
Subvention FIPD envisagée 50% :	18.383 €
Autofinancement communal :	18.384 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : deuxième semestre 2021 dès la confirmation de l'octroi de la subvention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTÉ** le projet de travaux sur le groupe scolaire, au titre de la sécurisation périmétrique anti-intrusion pour un coût estimatif qui s'élève à 36.767 € H.T.
- **ADOPTÉ** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	36.767	Subvention sollicitée FIPD 50%	18.383
		Autofinancement communal	18.384
Total HT	36.767	Total HT	36.767
TVA	3.579	TVA Autofinancée	3.579
Total TTC	40.346	Total TTC	40.346

- **DIT** que ces travaux seront prévus au budget primitif 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère, une subvention au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance dédié à la sécurisation des établissements scolaires pour 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

➤ Travaux réalisés dans l'appartement situé au rez de chaussé de la Mairie.

Les travaux ont été exécutés dans les délais impartis et le locataire peut à nouveau occuper son logement depuis le 24 mai 2021.

➤ Eglise.

Les demandes de subventions pour la rénovation de la toiture de l'église sont en cours. A ce jour la commune a reçu un avis d'attribution de subvention émanant de l'Etat au titre de la DETR 2021 pour un montant de 63.000 €.

Compte-rendu commission urbanisme

La commission a étudié les dossiers de déclaration préalable suivants avec avis favorable :

- DP déposée par M. LEBERRE Claude pour la division de sa propriété, en trois lots, chemin du Moriot.
- DP déposée par Mme DEBEC Aurélie pour la pose d'une clôture Lotissement le jardin des Vernes, chemin du Tramoley.
- DP déposée par la société MONABEE pour la pose de panneau photovoltaïques sur la propriété MICHOT GRIFFA chemin du Souzan.
- DP déposée par M. BELLAT Francis pour la pose d'un abri de jardin, Allée des Grébilles.

Compte-rendu commission communication

La commission communication s'est réunie pour préparer " l'Info Municipale de juin 2021". Ce bulletin sera réalisé au format A4 8 pages, en couleur avec la page centrale qui comprendra des informations ponctuelles et la liste des entreprises et commerces de la commune.

Compte rendu de la communauté de communes

Compte rendu Commission Habitat

- Echanges entre la commission et l'association ABSISE qui regroupe 10 bailleurs sociaux en Isère et notamment présentation sur le schéma de financement des logements sociaux.
- Attribution d'une subvention au Conseil Habitat Jeunes. Cette structure intervient auprès des jeunes de moins de 30 ans pour les accueillir, les informer, les orienter, les accompagner à la recherche, à l'accès et au maintien dans un logement autonome.
- Avis favorable pour adopter le PLH (Plan Local de l'Habitat) pour les années 2021-2026. Ce document formalise la politique de l'habitat de la communauté de communes pour une durée de 6 ans. Il définit les objectifs et les actions visant à :
 - répondre aux besoins en logements et en hébergement
 - favoriser le renouvellement urbain
 - favoriser la mixité sociale en assurant un équilibre entre les communes et les quartiers.

Compte rendu Commission Mobilité

Une discussion est en cours actuellement avec la région AURA pour la signature d'une convention suite au choix fait par la Communauté de communes des Vals du Dauphiné lors du conseil communautaire du 18 mars 2021 de ne pas prendre la compétence Mobilité. La Région agit elle aujourd'hui en tant qu'Autorité Organisatrice Locale de la Mobilité sur ce territoire. C'est dans ce cadre que s'inscrira la présente convention partenariale.

La convention concernera les sujets suivants :

- des services réguliers de transport public de personnes,
- des services à la demande de transport public de personnes,
- des services de transports scolaires,
- de l'intermodalité entre les réseaux,
- des services relatifs aux mobilités actives,
- des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur,
- des services de mobilité solidaire.

D'autre part la commission a émis un avis favorable pour que la communauté de communes participe à l'appel à projet Avélo2 pour la mise en place d'une politique cyclable sur le territoire et à l'organisation du challenge Mobilité Scolaire dans les écoles primaires.

Commission Culture Sport

- Mise en place d'un explore games (jeu de piste numérique, chasse au trésor, jeu découverte d'exploration en équipe sur tablette, appli mobile) à Saint-Victor-de-Cessieu et à Saint-Albin-de-Vaulserre.
- PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) : Reprise des travaux de remise en état des balisages sur certaines communes.
- Point sur les médiathèques et bibliothèques du territoire. Mise en place d'un conseiller numérique financé par l'état pour la gestion uniforme des bibliothèques et médiathèques.
- Cinéma en plein air. La commune n'a pas été retenue cette année pour organiser une séance.
- Boîte à livres – Elles sont en cours de réalisation par la MFR de Saint-André-le-Gaz.

Compte rendu du conseil communautaire du 6 mai

Les points abordés les plus importants sont :

- L'arrêt du PLUi EST
- Validation de modifications mineures sur le PLUi OUEST
- Demande de sortie du Syndicat Mixte Nord-Isère pour huit communes des Vals du Dauphiné (Belmont, Biol, Doissin, Montagnieu, Montrevel, Sainte-Blandine, Saint-Victor-de-Cessieu, Torchefelon) afin d'harmoniser les services de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble du territoire des Vals du Dauphiné. Ces communes rejoindront le SICTOM de Morestel.

Organisation élections départementales et régionales

Les bureaux des élections se tiendront à la salle des fêtes. La préparation de la salle se fera à partir du 14 juin et elle sera indisponible pour les écoles durant 15 jours. Etablissement du planning pour la tenue des bureaux de vote des 20 et 27 juin.

Questions diverses

- Disparition des panneaux de signalisation. Monsieur le Maire déplore à nouveau la disparition de panneaux de signalisation.
- Prochaines réunions :
 - Commission urbanisme le mercredi 9 juin à 18 heures.
 - Conseil municipal le 8 juillet 2021 à 20 heures précédé de la commission urbanisme.